

Annexe à la délibération concernant le Conseil de développement

Réponse des élus aux aspirations citoyennes présentée le 21 mars 2024

Les préoccupations communes des citoyens et des élus

Le 11 octobre 2023, le Conseil de développement a présenté ses aspirations citoyennes aux élus, en réponse à la saisine qui lui a été confiée en juillet 2022 :

En 2050 sur le territoire du Grand Clermont, la vie est sobre, avec une belle qualité de vie et la justice sociale est garantie, sur quels chemins nous engageons-nous dès aujourd'hui pour y arriver ?

Lorsque cette saisine a été confiée, la réflexion concernant la révision du SCoT en était à ses débuts. La décision formelle d'élaborer un nouveau SCoT n'avait pas encore été prise (elle a été actée en décembre 2022). Cependant, les élus savaient déjà qu'un nouveau projet de territoire devrait être construit, notamment pour se mettre en conformité avec l'objectif national du Zéro artificialisation nette.

En confiant cette saisine au Conseil de développement, très ouverte et large sur l'avenir du Grand Clermont, les élus sollicitaient un élément d'aide à la réflexion concernant la direction que devrait prendre notre territoire ces 20-30 prochaines années. Les aspirations citoyennes livrées par le Conseil de développement sont de premières pistes de réflexion.

La réponse des élus aux aspirations citoyennes n'est pas une réponse du type « nous retenons telle aspiration » ou « nous ne retenons pas telle aspiration ». À ce stade, toutes sont matière à réflexion pour l'élaboration du nouveau SCoT.

La réponse vise plutôt à mettre en avant les préoccupations communes des citoyens et des élus et s'appuie pour cela sur le travail de la Commission Urbanisme du Grand Clermont.

D'octobre à décembre 2023, cette commission, composée d'une vingtaine d'élus, a travaillé en ateliers pour identifier les grands enjeux qui pourraient orienter le futur SCoT. Ce travail a été accompagné par l'Agence d'urbanisme et nourri notamment par les aspirations citoyennes.

Ainsi, les élus ont convenu du grand principe directeur du futur SCoT : l'accent devra être mis sur la solidarité et la complémentarité entre EPCI et communes. Cette solidarité entre EPCI et communes étant la première d'autres solidarités : celle entre l'urbain et le rural, entre les générations, entre catégories sociales, entre habitants et nouveaux arrivants, et également avec les territoires voisins. Ce principe directeur est une réponse à l'aspiration citoyenne transversale « [Dès aujourd'hui les 4 intercommunalités et le Grand Clermont coopèrent les uns avec les autres au service du bien-vivre des habitants !](#) ».

Outre ce principe directeur, 2 piliers du futur SCoT ont été retenus : celui de la sobriété et celui de l'habitabilité.

Le pilier de la sobriété et les enjeux associés (sobriété dans les usages de l'eau, dans la consommation du foncier et dans la consommation d'énergie) sont une réponse aux aspirations citoyennes transversales « [Le futur projet politique du Grand Clermont : soyez plus ambitieux !](#) » et « [Dès aujourd'hui sur le territoire du Grand Clermont, une transformation culturelle s'opère !](#) ». Ils sont aussi une réponse à [toutes les aspirations citoyennes thématiques qui appellent à la sobriété.](#)

Le pilier de l'habitabilité et les enjeux associés sont eux aussi une réponse à plusieurs aspirations citoyennes thématiques, parmi lesquelles « [Les produits alimentaires consommés sont principalement de proximité !](#) », « [En 2050 sur le territoire du Grand Clermont, la diversité des formes d'habitat permet à toute personne de vivre dans un logement correspondant à ses besoins !](#) », ou « [Chacun peut avoir accès à une solution de mobilité douce ou active, sécurisée et favorable à la santé, avec une continuité sur l'ensemble du territoire !](#) ».

Une seule aspiration citoyenne ne trouve pas encore de réponse dans les enjeux identifiés par les élus : « [Dès aujourd'hui sur le territoire du Grand Clermont, les citoyens sont pleinement intégrés aux réflexions et décisions concernant les biens communs !](#) ». Il faut cependant souligner qu'associer les citoyens à l'élaboration du SCoT est déjà un premier pas vers la demande des citoyens. Mais la participation des citoyens à la mise en œuvre du SCoT, une fois celui-ci en vigueur, par exemple via la Commission Urbanisme, n'a pas encore été soumise à réflexion. C'est une question à explorer.

En attendant une éventuelle participation à la mise en œuvre du SCoT, le Conseil de développement est assuré d'être associé au travail qui se poursuit concernant la révision du SCoT. Les aspirations citoyennes et les enjeux identifiés par la Commission Urbanisme sont un premier défrichage et il est maintenant nécessaire de se poser des questions plus précises pour élaborer le Plan d'aménagement stratégique (PAS) d'ici fin 2025 (le PAS est un des documents qui composent le SCoT ; il définit les grandes orientations pour le territoire).

C'est dans cette optique, qu'une nouvelle saisine est confiée au Conseil de développement sur l'armature territoriale.

Nouvelle saisine

L'armature territoriale désigne la façon dont le territoire est organisé avec des villes, des bourgs-centres (des petites villes ou de « gros » villages qui offrent un certain niveau de commerces et de services) et des plus petits villages qui jouent des rôles différents pour le fonctionnement global du territoire, pour son habitabilité.

Le SCoT actuel identifie 3 types de territoire sur le Grand Clermont : le cœur métropolitain, 7 pôles de vie et les territoires péri-urbains. Il attribue des rôles différents à chacun de ces 3 types de territoire. Par exemple :

- Cœur métropolitain : doit prioritairement accueillir l'augmentation de population et les nouveaux logements - 70% des nouveaux logements- afin de limiter l'étalement urbain
- Pôles de vie : ce sont des communs relais. Les pôles de vie sont en 2^e position pour accueillir l'augmentation de population. Ils doivent accueillir 15% des nouveaux logements. Ils doivent également développer l'offre d'équipements, de commerces et de services de proximité pour leurs habitants et ceux des territoires péri-urbains.
- Les territoires péri-urbains : sont en 3^e position pour l'accueil des nouveaux habitants. Ils doivent également accueillir 15% des nouveaux logements. Par ailleurs, leur rôle est de maintenir et valoriser une agriculture diversifiée, un tissu local de TPE et un tourisme axé sur le patrimoine naturel et bâti.

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT, il est essentiel de s'interroger sur cette armature territoriale : doit-elle être renouvelée telle quelle ou faut-il la faire évoluer ? Et quelles nouvelles solidarités et complémentarités imaginer entre les différents types de territoire ?

Ainsi, la nouvelle saisine est :

Dans le contexte des bouleversements écologiques et des évolutions sociétales, quelles complémentarités et solidarités imaginer entre les différents types de territoire qui composent le Grand Clermont ?

Il est attendu que le Conseil de développement présente les résultats de son travail en octobre 2024.

Powerpoint projeté le 21 mars 2024

Réponse aux aspirations citoyennes

Nouvelle saisine



Dominique ADENOT Président du Grand Clermont / Élu à Clermont Auvergne Métropole

Philippe CARTAILLER Élu au Grand Clermont / Vice-Président de Riom Limagne et Volcans

Cyril CINEUX Élu au Grand Clermont / Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole

Dominique GUÉLON Vice-Président du Grand Clermont en charge du Conseil de développement / Élu à Mond'Arverne Communauté

Gérard GUILLAUME Vice-Président du Grand Clermont / Président de Billom Communauté

Pascal PIGOT Élu au Grand Clermont / Président de Mond'Arverne Communauté

Bruno VALLADIER Vice-Président du Grand Clermont en charge du SCoT / Vice-Président de Billom Communauté



La saisine 2022/2023

En 2050 sur le territoire du Grand Clermont...

La vie est sobre, avec une belle qualité de vie et la justice sociale est garantie.

Sur quels chemins nous engageons-nous dès aujourd'hui pour y arriver ?



Le travail de la Commission Urbanisme

➤ Prise de connaissance des aspirations citoyennes

➤ Les constats de départ

Un modèle extensif de l'aire urbaine clermontoise qui demeure, générant des flux domicile-travail importants et accentuant les effets de polarisation et de périurbanisation

Des inégalités sociales et un vieillissement de la population qui pourraient menacer la cohésion territoriale

Des ressources naturelles sous pression

➤ La proposition de fil rouge du nouveau SCoT

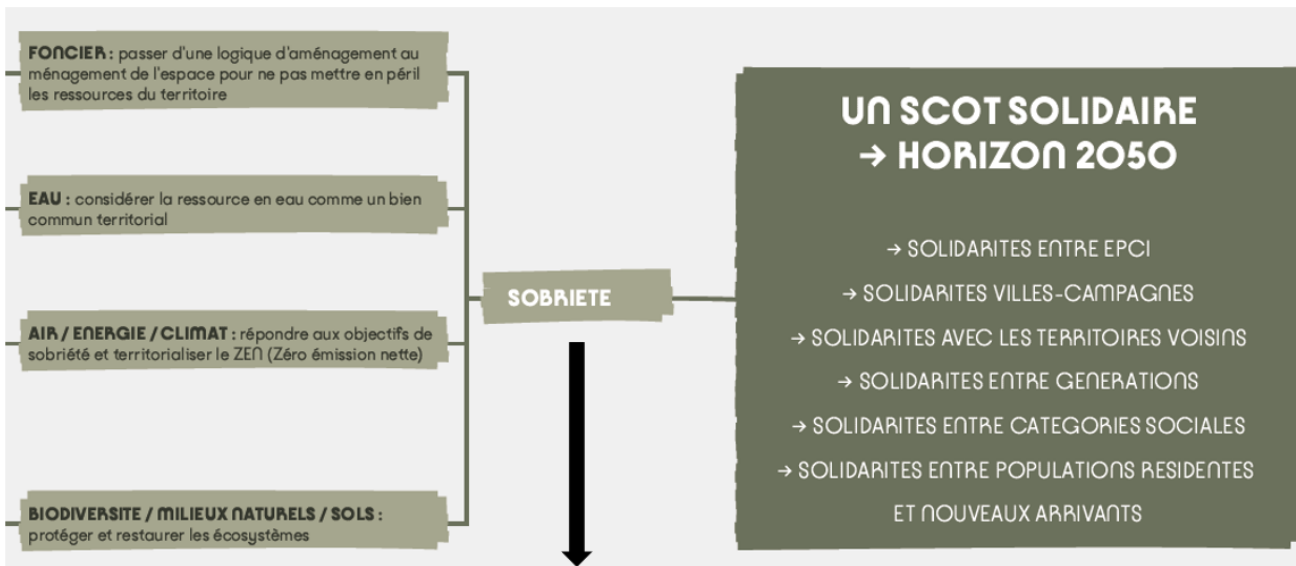


➔ **Dès aujourd'hui les 4 intercommunalités et le Grand Clermont coopèrent les uns avec les autres au service du bien-vivre des habitants !**

➤ Les 2 axes de réflexion pour élaborer le SCoT



Les enjeux de sobriété



- ➔ **Le futur projet politique du Grand Clermont : soyez plus ambitieux !**
- ➔ **Dès aujourd'hui sur le territoire du Grand Clermont, une transformation culturelle s'opère !**
- ➔ **Aspirations thématiques qui appellent à la sobriété de l'eau, du foncier et de la consommation d'énergie et à sacraliser la biodiversité.**

SOBRIÉTÉ

FONCIER: passer d'une logique d'aménagement au ménagement de l'espace pour ne pas mettre en péril les ressources du territoire

Une nouvelle trajectoire de développement territorial en adéquation avec la préservation et la régénération des ressources agricoles et naturelles

EAU: considérer la ressource en eau comme un bien commun territorial

Une protection de la ressource en eau associée à un juste partage entre les différents usages

AIR/ENERGIE/CLIMAT: répondre aux objectifs de sobriété et territorialiser le ZEN

Une politique énergie-climat cohérente à l'échelle du Grand Clermont

BIODIVERSITE: protéger et restaurer les écosystèmes

Appliquer la séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser)

- Quels outils mobiliser pour lutter contre l'artificialisation des sols ?
- Comment lutter contre le mitage et la banalisation des paysages ?

- Comment mettre en adéquation nos besoins en aménagement avec la ressource en eau ?
- Comment trouver un partage équitable de cette ressource entre les différents usages ?

- Comment faire des enjeux énergie-climat un sujet central pour le SCOT ?
- Comment atteindre les objectifs du ZEN en 2050 ?

- Comment considérer la biodiversité comme une priorité et non comme une contrainte ?
- Comment maintenir et restaurer les continuités écologiques dans les secteurs où elles sont dégradées et fragmentées ?
- Comment accompagner les politiques de désimperméabilisation et de renaturation ?

➤ Les enjeux d'habitabilité



HABITABILITE

ARMATURE TERRITORIALE : vers un nouveau modèle de développement conditionné par la rarefaction des ressources

DEMOGRAPHIE : passer d'une logique quantitative d'attraction de population à une logique d'accueil et de maintien des habitants qui garantit le vivre-ensemble

ACCESSIBILITE / MOBILITES : croiser enjeux climatiques, urbains, sociaux et mobilités

PARCOURS RESIDENTIELS : développer de nouvelles formes d'habitat au regard des enjeux écologiques et sociaux

SOCIAL : garantir un territoire plus solidaire et plus équitable

ECONOMIE / EMPLOI : adapter les systèmes économiques au changement global

AGRICULTURE / ALIMENTATION : vers un nouveau modèle agricole plus résilient qui répond aux besoins des habitants

CADRE DE VIE / SANTE : croiser enjeux climatiques, sociaux et problématiques en matière de santé

➔ Aspirations thématiques sur les mobilités, l'habitat et l'agriculture/alimentation.

HABITABILITÉ

ARMATURE TERRITORIALE : vers un nouveau modèle de développement conditionné par la rarefaction des ressources

Un projet de territoire qui garantit un équilibre entre espaces urbains, périurbains et ruraux

DEMOGRAPHIE : passer d'une logique quantitative d'attraction de population à une logique d'accueil et de maintien des habitants qui garantit le vivre-ensemble

Une dynamique de croissance de population qui préserve l'inclusion, l'habitabilité et les qualités d'accueil

ACCESSIBILITE / MOBILITES : croiser enjeux climatiques, urbains, sociaux et mobilités

Une politique d'aménagement qui permet de réduire le nombre de déplacements et de favoriser les mobilités économes en énergie

PARCOURS RESIDENTIELS : développer de nouvelles formes d'habitat au regard des enjeux écologiques et sociaux

Une offre en matière d'habitat qui permet des parcours résidentiels diversifiés sur l'ensemble du territoire

- Comment consolider et renouveler l'organisation du territoire en archipel ?

- Comment placer au cœur de la réflexion les notions de complémentarités et de réciprocités entre territoires et EPCI ?

- L'attractivité démographique doit-elle être encore promue sans réserve ?

- Comment garantir un territoire désirable et/ou habitable ?

Comment anticiper les migrations climatiques ?

- Comment mieux articuler aménagement urbain (en extension et en renouvellement) et réseaux de transports en commun ?

- Comment accélérer la décarbonation des mobilités ?

- Comment développer une offre de logements qui répond au desserrement des ménages et au vieillissement de la population ?

- Comment produire autrement un habitat inclusif, abordable et de qualité ?

HABITABILITÉ

SOCIAL : garantir un territoire plus solidaire et plus équitable

Une politique d'aménagement qui permet de limiter les disparités sociales et territoriales

ECONOMIE / EMPLOI : adapter les systèmes économiques au changement global

De nouvelles trajectoires de développement économique qui allient préservation des ressources et qualité de vie au travail

AGRICULTURE / ALIMENTATION : vers un nouveau modèle agricole plus résilient qui répond aux besoins des habitants

La souveraineté alimentaire du territoire

CADRE DE VIE / SANTE : croiser enjeux climatiques, sociaux et problématiques en matière de santé

La santé comme condition d'habitabilité

- Dans quelle mesure les politiques d'aménagement peuvent corriger certaines inégalités (habitat, équipements, services, etc.) ?

- Comment engager une transition écologique qui n'aggrave pas les inégalités sociales dont souffrent les plus défavorisés mais au contraire accompagne les plus vulnérables ?

- Comment réinventer un modèle économique qui fait face aux transitions sociétales et climatiques ?

- Comment envisager une relocalisation de notre économie productive (industrie, agriculture, etc.) ?

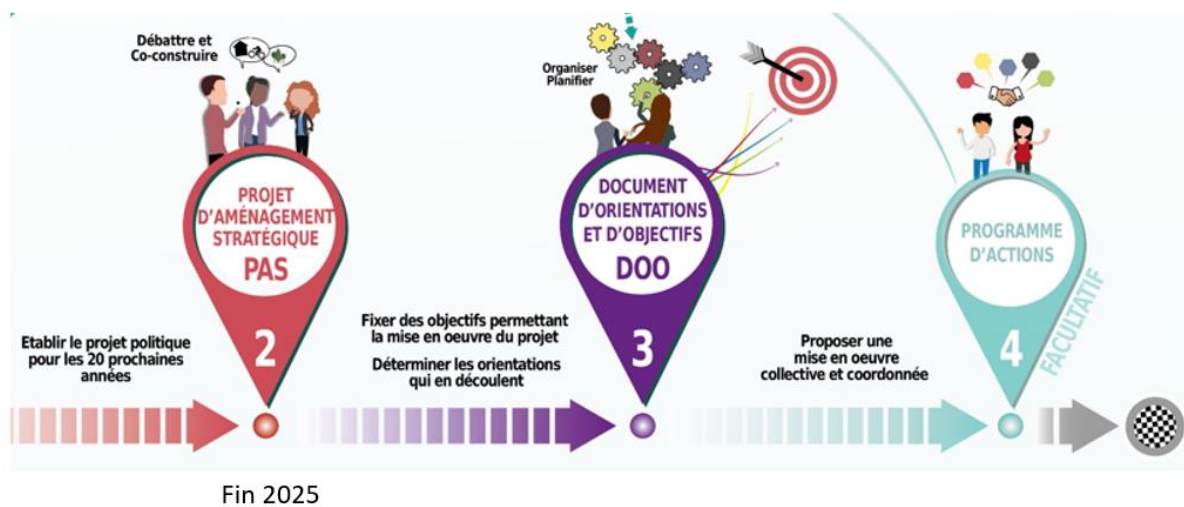
- Comment préserver la qualité agronomique des terres agricoles, notamment les terres de Limagne ?

- Comment garantir la protection des terres agricoles ?

- Comment favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs et le développement de filières locales ?

- Comment construire un SCOT favorable à la santé (des populations, des espèces, du territoire, etc.) ?

Le calendrier d'élaboration du SCoT



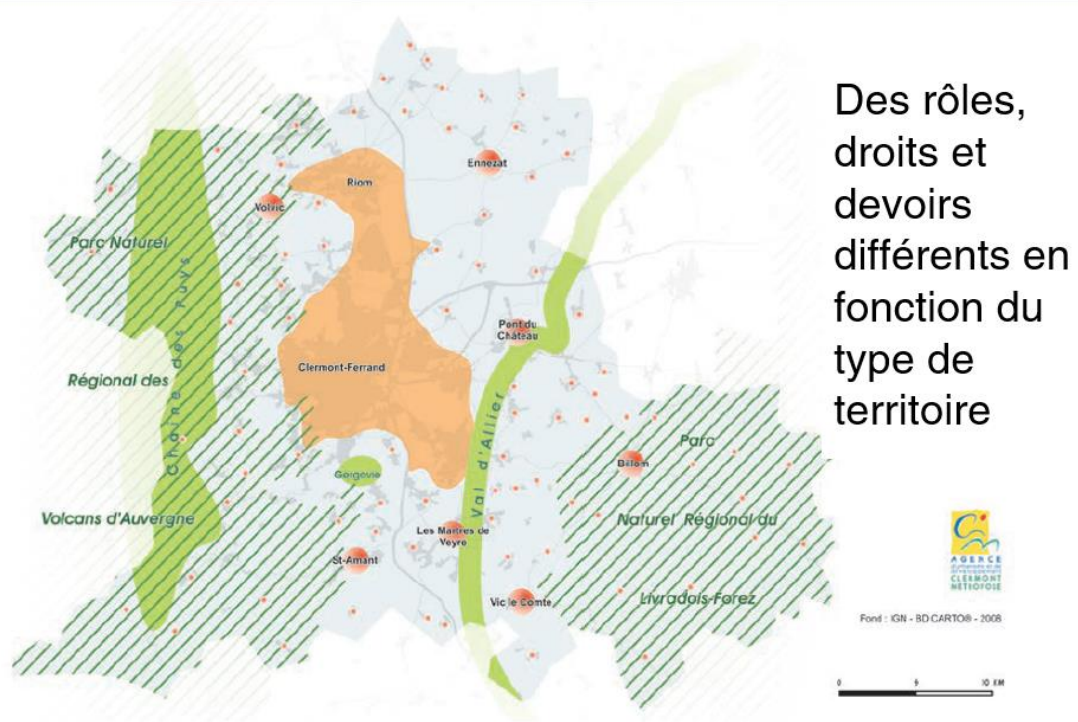
Nouvelle saisine

La saisine 2024

Une saisine qui correspond à l'étape en cours de révision du SCoT

Une saisine qui fait appel à l'expertise d'usage des citoyens

Armature territoriale / SCoT actuel



La saisine 2024

Dans le contexte des bouleversements écologiques et des évolutions sociétales, quelles complémentarités et solidarités imaginer entre les différents types de territoire qui composent le Grand Clermont ?